La refutation des articles de paix...

LA REFVTATION DES ARTICLES DE PAIX,

QVI ONT ESTE' PASSEZ A RVEL

ENSEMBLE LES VERITABLES
nouuelles receues de leur reformation,

le 14, 15 Mars 1649.

M. DC. XLVIII.



LA REFVTATION DES ARTICLES *de Paix qui ont esté passez à Ruel; Ensemble les veritables nouuelles receuës de leur reformation.*



AMAIS on a veu tant de nouuelles, & iamais on en veid de moins assurées, nous ressemblons iustement en cecy à ces malades qui reçoiuent toutes sortes de remedes, sans receuoir soulagement en leurs maux, & qui augmentent leur fiéure par les soins & les inquietudes qu'ils en prennent. Comme nous sommes malheureusement trauaillez de la guerre, & que nous desirons passionnement la Paix, toutes les nouuelles nous en sont agreables, bien qu'elles ne soient pas vrayes, sans considerer qu'estant ainsi, elles nous causent plus de troubles qu'auparauant. L'arriuée de nos Deputez qui venoient de Ruel, ne nous faisoit-elle pas esperer vne Paix solide & de durée? Et les Articles qui en furent veuës le lendemain, n'en estoient-ils pas comme le sceau, & le caractere? Et neantmoins nous voyons dans la suitte, que les choses sont en mesme estat qu'auparauant, que les affaires sont aussi embroüillées que iamais. En effet, ils ne se peuuent ny receuoir, ny executer, à moins que nous voulions nous sousmettre à des conditions honteuses, & indignes d'vn cœur vrayement François, & nous rendre esclaues d'vn perfide Estranger, qui n'estant né que pour obeyr par vne ambition naturelle aux Italiens veut commander à vn Royaume Vainqueur des Nations, & à vn Peuple qui ayme trop la liberté pour estre gourmandé en ses actions: Non, non, les François passeroient pour les plus lasches du monde s'ils obseruoient des conditions qui leur seroient prejudiciables, & s'ils n'estoient assez resolus pour choisir plustost vne mort glorieuse, qu'vne vie sans honneur & sans courage. Quelle apparence que nous abandonnions des Princes qui ont si courageusement exposé leur vie pour la defense de

la noftre : ou que nous fouffrions, que le plus augufte, comme le plus equitable Senat du monde, ne foit plus ce qu'il eft. Ainfi qu'il a efté defiré dans les Articles fignez. Quel object d'horreur & d'animofitez, ferois-ce de voir vn Eftranger fans vertu, fans merite, fans naiffance, s'affeoir fur les Fleurs de Lys, & tenir rang parmy les Princes. Comment pourrons nous voir auffi nos voifins ruinez fous la charge des fubfides, eux qui n'ont efperé qu'en nous, & qui fe font toufiours perfuadé que nous les affifterions de nos armes, de nos biens, & de nos forces.

Mais enfin, comment fouffrir cette malheureufe engeance de Maltotiers & Partifans, qui comme fangfuës affamées fuccent les peuples iufques au fang, & les font mourir de rage. Il faut donc croire que les Articles de Paix fignez à Rüel font pour la plufpart faux, comme ils ont efté diftribuez par la ville de Paris, ou que Meffieurs les Deputez feront en forte de les faire reformer, ou bien qu'ils feront abfolument refufez. De cette reformation, nous en auons receus des affeurances tres-certaines, felon les lettres fecrettes enuoyées de fainct Germain, qui difent ce qui s'enfuit.

Que Monfeigneur le Duc d'Orleans, Oncle de fa Majefté, eft toufiours Generaliffime de fes armées.

Que Monfieur le Duc de Beaufort fera fon Lieutenant general.

Monfeigneur le Prince de Condé ira en fon Gouuernement de Bourgogne pour le feruice du Roy & de l'Eftat.

Monfeigneur le Prince de Conty fera Gouuerneur de la Champagne & de la Brie.

Le Cardinal Mazarin fe retirera prefentement hors de la France.

L'Archiduc Leopold, qui eft aupres de Noyon, s'en retournera à fon pofte.

Les villages d'alentour de Paris qui ont efté ruinez des gens de guerre feront rembourfez, comme il en fera ordonné par le Confeil felon les informations qui en feront faites par les Commiffaires eftablis pour cét effet.

FIN.